

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

**AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES
BORDS DE SEINE**

NOTE DE SYNTHESE

À la suite de l'approbation du compte administratif du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine, il convient de procéder à l'affectation des résultats 2020.

Les résultats du compte administratif 2020 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2020	Compte administratif 2020
Recettes	-	-
Dépenses	-	-
Résultat de l'exercice 2020		-
Résultat antérieur reporté		576 486,99
Résultat cumulé au 31/12/2020		576 486,99

Section d'investissement	Budget 2020	Compte administratif 2020	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020		-	-	-
Résultat antérieur reporté		-	-	-
Résultat cumulé au 31/12/2020		-	-	-

L'instruction comptable M14 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

Par conséquent, il est demandé, au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2020 du budget de la ZAC des Bords de Seine de la manière suivante :

- 576 486,99 euros à la section de fonctionnement.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11,

Vu l'approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant les résultats du compte administratif 2020,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget de la ZAC des Bords de Seine de la manière suivante :

- 576 486,99 euros à la section de fonctionnement.

Le Maire

Raphaël COGNET